



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2017-04

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2017

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-04-05-006 - Délégation expresse d signature du directeur interrégional aux agents du service de fiscalité de Boissy-Saint-Léger (3 pages)	Page 3
IDF-2017-04-05-005 - Délégation expresse de signature du directeur interrégional aux agents de la DSO (23 pages)	Page 7
IDF-2017-04-05-004 - Délégation expresse de signature du directeur interrégional aux agents du CISD (6 pages)	Page 31

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-04-05-006

Délégation expresse d signature du directeur interrégional
aux agents du service de fiscalité de Boissy-Saint-Léger

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE 5 AVRIL 2017

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
D'ILE DE FRANCE
14, RUE YVES TOUDIC
75 010 PARIS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : D. GOURIOU
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Décision Boissy-St-Léger n°1 du 05/04/2017
du directeur interrégional compétent à PARIS
portant délégation de signature
dans les domaines gracieux et contentieux en matière
de contributions indirectes
ainsi que pour les transactions en matière de douane et
de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code de code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 213 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Le directeur interrégional
des douanes et droits indirects
d'Ile-de-France

signé

Philippe GALY

**Annexe I à la décision Boissy-St-Léger n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BLARY Christèle	IR2, chef du service	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
CAPRARO Vincent	Inspecteur, responsable DCT	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
ZAID Mouloud	Inspecteur, responsable Fiscalité énergétique	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
GARDET Françoise	Inspecteur, responsable Tabac	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €

**Annexe II à la décision Boissy-St-Léger n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BLARY Christèle	IR2, chef du service	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
CAPRARO Vincent	Inspecteur, responsable DCT	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
ZAID Mouloud	Inspecteur, responsable Fiscalité énergétique	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
GARDET Françoise	Inspecteur, responsable Tabac	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
LOUAZANI Monique	Inspecteur, adjointe fiscalité énergétique	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
SUSINI Nathalie	Contrôleur, contentieux DCT	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €
ZECCHINI Pierre	Contrôleur, contentieux DCT	Service de la fiscalité énergétique et environnementale et d'aide à la filière tabac	7 500 €	15 000 €	1 500 €

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-04-05-005

Délégation expresse de signature du directeur interrégional
aux agents de la DSO

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE 5 AVRIL 2017

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
D'ILE DE FRANCE
14, RUE YVES TOUDIC
75 010 PARIS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : D. GOURIOU
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Décision DSO n°1 du 05/04/2017 du DI compétent à PARIS
portant délégation de signature
dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes
ainsi que pour les transactions en matière de douane
et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 213 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les règlements transactionnels définitifs au moyen des imprimés « Procédures de règlement simplifié – 4823 bis » en matière de contributions indirectes, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l’effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d’actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l’obligation déclarative, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu’elles résultent des dispositions de l’article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 5 – Reçoivent délégation à l’effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe V de la présente décision, et pour les montants d’amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 6 - Reçoivent délégation à l’effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe VI de la présente décision, et pour les montants d’amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur interrégional
des douanes et droits indirects
d’Ile-de-France

signé

Philippe GALY

**Annexe I à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits fraudés n'excède pas	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	7 500 €	15 000 €	15 000€	1 500 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits fraudés n'excède pas	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
AGNUS Vincent	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits fraudés n'excède pas	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BERTRAND Jean-Christophe	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
CERISIER Dominique	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
FROMAGE Joël	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
GALINDO BRICE	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
GATILLON Jean-Philippe	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
MAHOT Thierry	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
MUCHEMBLED Anthony	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
NAGELEISEN Sylvain	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
VASELLI Laurent	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
DAIME Gwenaël	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
ROSSET Philippe	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BONHOMME Jean-Xavier	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
CAPDEBOSC Nicolas	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits fraudés n'excède pas	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IBKANE Youssef	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
JEAN-PIERRE Jhonny	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
LEMMONNIER Laurie	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
THIEBAUT Stéphanie	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
RITTIE Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BEAUDRY Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BEGARDS Jean-Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits fraudés n'excède pas	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1CI	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
JONETTE Véronique	Contrôleur 2CI	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1CI	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2CI	IdF Brigade scanners mobiles	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
GULLIET William	IR3	SNRO	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €
EHRHARD Christophe	Contrôleur 1CI	SNRO	5000 €	10 000 €	10 000 €	1000 €

**Annexe II à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	15 000 €	15 000€	1 500 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
AGNUS Vincent	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
BERTRAND Jean-Christophe	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
CERISIER Dominique	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
FROMAGE Joël	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
GALINDO BRICE	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
GATILLON Jean-Philippe	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
MAHOT Thierry	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
MUCHEMBLED Anthony	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
NAGELEISEN Sylvain	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
VASELLI Laurent	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
DAIME Gwenaël	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
ROSSET Philippe	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	10 000 €	10 000 €	1000 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
BONHOMME Jean-Xavier	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
CAPDEBOSC Nicolas	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
IBKANE Youssef	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
JEAN-PIERRE Jhonny	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
LEMMONNIER Laurie	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €
THIEBAUT Stéphanie	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	10 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	10 000 €	10 000 €	1000 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	10 000 €	10 000 €	1000 €
RITTIE Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
BEAUDRY Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
BEGARDS Jean-Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
JONETTE Véronique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	10 000 €	10 000 €	1000 €
GULLIET William	IR3	SNRO	10 000 €	10 000 €	1000 €
EHRHARD Christophe	Contrôleur 1Cl	SNRO	10 000 €	10 000 €	1000 €

**Annexe III à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	7 500 €	15 000 €	1 500€

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
AGNUS Vincent	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BERTRAND Jean-Christophe	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
CERISIER Dominique	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
FROMAGE Joël	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
GALINDO BRICE	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
GATILLON Jean-Philippe	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
MAHOT Thierry	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
MUCHEMBLED Anthony	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
NAGELEISEN Sylvain	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
VASELLI Laurent	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
DAIME Gwenaël	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
ROSSET Philippe	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BONHOMME Jean-Xavier	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
CAPDEBOSC Nicolas	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
IBKANE Youssef	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
JEAN-PIERRE Jhonny	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMMONNIER Laurie	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
THIEBAUT Stéphanie	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
RITTIE Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEAUDRY Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEGARDS Jean- Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
JONETTE Véronique	Contrôleur 2CI	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1CI	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2CI	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
GULLIET William	IR3	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €
EHRHARD Christophe	Contrôleur 1CI	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €

**Annexe IV à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

en matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas	Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	15 000 €	15 000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas	Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	7 500 €	7 500 €
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	7 500 €	7 500 €
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	7 500 €	7 500 €
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	7 500 €	7 500 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aero cellule ciblage	7 500 €	7 500 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	7 500 €	7 500 €

BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	7 500 €	7 500 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	7 500 €	7 500 €
RITTIE Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
BEAUDRY Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
BEGARDS Jean-Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
JONETTE Véronique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	7 500 €	7 500 €

**Annexe V à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
directeur interrégional d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	7 500 €	15 000 €	1500 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
AGNUS Vincent	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
BERTRAND Jean-Christophe	Navigant 1Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
CERISIER Dominique	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
FROMAGE Joël	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
GALINDO BRICE	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
GATILLON Jean-Philippe	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
MAHOT Thierry	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
MUCHEMBLED Anthony	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
NAGELEISEN Sylvain	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
VASELLI Laurent	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000€
DAIME Gwenael	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
ROSSET Philippe	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BONHOMME Jean-Xavier	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
CAPDEBOSC Nicolas	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
IBKANE Youssef	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
JEAN-PIERRE Jhonny	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMMONNIER Laurie	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
THIEBAUT Stéphanie	Contrôleur 2Cl	Ile france aero cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
RITTIE Jean- Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEAUDRY Jean- Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEGARDS Jean- Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
JONETTE Véronique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
GULLIET William	IR3	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €
EHRHARD Christophe	Contrôleur 1CI	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €

**Annexe VI à la décision DSO n°1 du 05/04/2017 de Philippe Galy,
 directeur interrégional d'Ile-de-France
 Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
SIDAMBAROMPOULÉ Jean-Max	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Division des services opérationnels	7 500 €	15 000 €	1 500 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
IMBERT Guy-Eric	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
MERIAUX Pascal	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
REINHARDT Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
GLATIGNY Stéphane	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
AGNUS Vincent	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
BERTRAND Jean-Christophe	Navigant 1Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
CERISIER Dominique	Navigant 2Ct	Dugny aeroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnel le n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
FROMAGE Joël	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
GALINDO BRICE	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
GATILLON Jean-Philippe	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
MAHOT Thierry	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
MUCHEMBLED Anthony	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
NAGELEISEN Sylvain	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
VASELLI Laurent	Navigant 2Ct	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
DAIME Gwenaël	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
ROSSET Philippe	Contrôleur 2Cl	Dugny aéroter .sub .	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUNAY Olivier	IR3F	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOULBAR Bertrand	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
BONHOMME Jean-Xavier	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
CAPDEBOSC Nicolas	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
IBKANE Youssef	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
JEAN-PIERRE Jhonny	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMMONNIER Laurie	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €
THIEBAUT Stéphanie	Contrôleur 2Cl	Ile france aéro cellule ciblage	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnel le n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
BARBIEUX Éric	IP1	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
FERNÉ Frédéric	Inspecteur	IdF Scanners mobiles csd	5 000 €	10 000 €	1000 €
RITTIE Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEAUDRY Jean-Pierre	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PARDAILHE GALABRUN Dominic	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BEGARDS Jean-Claude	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LAUER Dominique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LEMOINE Pierrick	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
BOUCKAERT Bruno	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
FRIEDRICH Régis	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Claude	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
JONETTE Véronique	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
MARTINEZ Philippe	CP	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
LACOMBE Gerard	Contrôleur 1Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €
PIRARD Jacques	Contrôleur 2Cl	IdF Brigade scanners mobiles	5 000 €	10 000 €	1000 €

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits compromis n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnel le n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
GULLIET William	IR3	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €
EHRHARD Christophe	Contrôleur 1Cl	SNRO	5 000 €	10 000 €	1000 €

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2017-04-05-004

Délégation expresse de signature du directeur interrégional
aux agents du CISD

PARIS, LE 5 AVRIL 2017

Affaire suivie par : D. GOURIOU
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Décision CISD n° 1 du 05/04/2017
du directeur interrégional compétent à PARIS
portant délégation de signature
dans les domaines gracieux et contentieux
en matière de contributions indirectes
ainsi que pour les transactions en matière de douane
et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code de code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 213 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe II de la présente décision, et pour les montants qui sont mentionnés en euros ou dans les limites de ma propre compétence telles qu'elles résultent des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978.

Article 4 – Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe III de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Article 5 - Reçoivent délégation à l'effet de signer, en mon nom, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, les agents dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe IV de la présente décision, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros.

Le directeur interrégional
des douanes et droits indirects
d'Ile-de-France

signé

Philippe GALY

**Annexe I à la décision CISD n° 1 du 05/04/2017 de Philippe Galy, directeur interrégional
d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
AUQUIERT Michel	IR1, chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1500 €
DAVID Françoise	Inspecteur, adjoint au chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1 500 €

**Annexe II à la décision CISD n° 1 du 05/04/2017 de Philippe Galy, directeur interrégional
d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis n'excède pas	Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
AUQUIERT Michel	IR1, chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1500 €
DAVID Françoise	Inspecteur, adjoint au chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1 500 €

**Annexe III à la décision CISD n° 1 du 05/04/2017 de Philippe Galy, directeur interrégional
d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis ou des avantages indûment obtenus du FEAGA n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
AUQUIERT Michel	IR1, chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1500 €
DAVID Françoise	Inspecteur, adjoint au chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1 500 €

**Annexe IV à la décision CISD n° 1 du 05/04/2017 de Philippe Galy, directeur interrégional
d'Ile-de-France**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Nom/prénom	Grade et fonction	Résidence	Montant des droits et taxes compromis ou des avantages indûment obtenus du FEAGA n'excède pas	Montant de la valeur de la marchandise de fraude n'excède pas	Montant de l'amende n'excède pas
AUQUIERT Michel	IR1, chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1500 €
DAVID Françoise	Inspecteur, adjoint au chef de service	CISD Sarcelles	7 500 €	15 000 €	1 500 €